



TARIFS 2020 DES SERVICES PUBLICS D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT

Rapporteur : Bruno Maurin

Conformément aux dispositions de l'article R2221-72 du code général des collectivités territoriales, il appartient au Conseil communautaire de fixer les tarifs dus par les usagers.

Territoire de l'ex-Laval Agglomération (20 communes)

Laval Agglomération a décidé, par la délibération n° 44 / 2016, en date du 23 mai 2016, que la convergence des tarifs des 20 communes transférant les compétences eau et assainissement à l'agglomération se fera sur une durée de 11 ans, pour aboutir à une tarification harmonisée en 2027.

Cette harmonisation tarifaire tient compte des besoins financiers, liés en particulier au renouvellement des réseaux d'eau et d'assainissement et au projet concernant l'usine de production d'eau potable ;

Il est proposé pour 2020 d'appliquer en plus une augmentation tenant compte de l'inflation hors tabac, soit de 1 %.

Pour les communes concernées par un contrat de délégation de service public, la délibération porte uniquement sur le montant de la part collectivité, la part délégataire étant contractuelle.

Les tarifs des prestations assurées par les délégataires (ex: réalisation de branchement, contrôle de raccordement) sont définis dans les contrats de délégation de service public. Pour rappel, le transfert des compétences a entraîné le transfert de ces contrats qui iront jusqu'à leur terme.

Territoire de l'ex-Pays de Loiron

Les tarifs de l'eau potable sont délibérés par le syndicat du Centre Ouest Mayennais, autorité ayant la compétence sur ce territoire. Laval Agglomération doit délibérer sur le prix de l'assainissement.

Une étude d'harmonisation tarifaire à l'échelle des 34 communes a été lancée en septembre 2019. Les résultats de celle-ci seront connus début 2020.

Pour 2020, les tarifs concernant la part fixe et les parts variables de l'assainissement sur les communes de l'ex-Pays de Loiron seront identiques à ceux de 2019.

Après avis du Bureau communautaire du 2 décembre 2019, le Conseil communautaire est invité à approuver les tarifs des services publics d'eau potable et d'assainissement pour l'année 2020.

Ceci exposé,

Il vous est proposé d'adopter la délibération suivante :

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 DÉCEMBRE 2019

TARIFS 2020 DES SERVICES PUBLICS D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT

Rapporteur : Bruno Maurin

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1412-1, R1412-1, L2221-1 à L2221-14, R2221-1 à R2221-17, et R2221-63 à R2221-94,

Vu la délibération de Laval Agglomération n° 44 / 2016 en date du 23 mai 2016 relative au transfert des compétences eau potable et assainissement à Laval Agglomération,

Considérant qu'il convient de fixer les tarifs des services publics d'eau potable et d'assainissement pour l'année 2020 en appliquant une augmentation tenant compte de l'inflation hors tabac, soit de 1 %, pour les 20 communes de l'ex-Laval Agglomération. Dans l'attente des résultats de l'étude d'harmonisation tarifaire à l'échelle des 34 communes, les tarifs concernant la part fixe et les parts variables de l'assainissement sur les communes de l'ex-Pays de Loiron seront identiques à ceux de 2019,

Sur proposition du Bureau communautaire,

DÉLIBÈRE

Article 1er

À compter du 1^{er} janvier 2020, les tarifs des services publics d'eau potable et d'assainissement sont fixés comme suit :

	Eau potable		Assainissement	
	Part fixe en € HT	Part variable en € HT / m3	Part fixe en € HT	Part variable en € HT / m3
Ahuillé	73,631	0 à 40 m3 : 1,061 > 40 m3 : 0,918	36,458	0 à 40 m3 : 0,970 > 40 m3 : 1,030
Changé	38,132	0 à 40 m3 : 1,152 > 40 m3 : 1 061	15,761	0 à 40 m3 : 1,061 > 40 m3 : 1,152
Entrammes	59,442	0 à 40 m3 : 1,458 > 40 m3 : 1,336	19,412	0 à 40 m3 : 1,010 > 40 m3 : 1,152
Laval	31,511	0 à 40 m3 : 0,754 > 40 m3 : 0,990	25,666	0 à 40 m3 : 0,796 > 40 m3 : 1,163
L'Huisserie	27,818	0 à 40 m3 : 1,020 > 40 m3 : 0,898	25,503	0 à 40 m3 : 0,980 > 40 m3 : 1,072
Montigné-le-Brillant	38,132	0 à 40 m3 : 1,204 > 40 m3 : 1,194	29,073	0 à 40 m3 : 0,958 > 40 m3 : 0,958
Nuillé-sur-Vicoin	61,930	0 à 40 m3 : 1,346 > 40 m3 : 1,070	22,126	0 à 40 m3 : 0,816 > 40 m3 : 1,152
Saint-Berthevin	14,679*	0 à 200 m3 : 0,399* > 200 m3 : 0,331*	18,290	0 à 40 m3 : 1,276 > 40 m3 : 1,152
Argentré	26,408*	0.305*	15,256*	0.408*
Bonchamp	26,408*	0.305*	15,256*	0.408*
Forcé	26,408*	0.305*	15,256*	0.408*
Louvigné	26,408*	0.305*	15,256*	0.408*
Parné-sur-Roc	26,408*	0.305*	15,256*	0.408*
Soulgé-sur-Ouette	26,408*	0.305*	15,256*	0.408*

	Eau potable		Assainissement	
	Part fixe en € HT	Part variable en € HT / m3	Part fixe en € HT	Part variable en € HT / m3
Beaulieu-sur-Oudon	-	-	40	1.076
Bourgon	-	-	80	2.20
La Brûlatte	-	-	17	0 à 50 m3 : 1,00* > 50 m3 : 0.950*
La Gravelle	-	-	40	0.50
Launay-Villiers	-	-	15	1 à 30 m3: 0.75 31 à 60 m3: 0.95 61 à 120 m3: 1.15 > 121 m3: 0.75
Le Bourgneuf-la-Forêt	-	-	59.84	0 à 65 m3 : 1,14* > 65 m3 : 1.03
Le Genest-Saint-Isle	-	-	42.14*	0.785*
Loiron-Ruillé	-	-	-	1.10*
Montjean	-	-	21.18	1.54
Olivet	-	-	36	0.460
Port-Brillet	-	-	40	1.20
Saint-Ouen-des-toits	-	-	11.37*	0.789*
Saint-Pierre-La-Cour	-	-	0.05*	0.00760*
Châlons-du-Maine	43,905	0 à 40 m3 : 0,970 > 40 m3 : 0,958	53,494	0 à 40 m3 : 0,754 > 40 m3 : 0,826
La Chapelle-Anthenaise	43,905	0 à 40 m3 : 0,970 > 40 m3 : 0,958	43,762	0 à 40 m3 : 0,918 > 40 m3 : 0,990
Louverné	44,344	0 à 40 m3 : 0,980 > 40 m3 : 0,958	45,905	0 à 40 m3 : 0,958 > 40 m3 : 0,970
Montflours	78,303	0 à 40 m3 : 1,082 > 40 m3 : 0,948	34,021	0 à 40 m3 : 0,796 > 40 m3 : 1,000
Saint-Germain-le-Fouilloux	78,303	0 à 40 m3 : 1,082 > 40 m3 : 0,948	16,169	0 à 40 m3 : 0,714 > 40 m3 : 0,908
Saint-Jean-sur-Mayenne	78,303	0 à 40 m3 : 1,082 > 40 m3 : 0,948	1,327*	0.377*

* Part collectivité uniquement, la part délégataire étant contractuelle.

AUTRES TARIFS :

EAU POTABLE

Travaux sur branchements Eau Potable	En € HT
Installation compteur 15 mm	153,44
Installation compteur 20 mm	188,29
Installation compteur 30 mm	424,19
Installation compteur 40 mm	587,83
Installation compteur 50 mm	943,59
Installation compteur 60 mm	1 297,23
Installation compteur 80 mm	1 947,97
Installation compteur 100 mm	2 100,98
Installation compteur > 100 mm	2 299,48
Installation compteur 15mm divisionnaire sur support	101,16
Installation compteur 20 mm divisionnaire sur support	124,14
Installation compteur 30 mm divisionnaire sur support	279,66

Installation compteur 40 mm divisionnaire sur support	387,55
Installation compteur 50 mm divisionnaire sur support	622,10
Installation compteur 60 mm divisionnaire sur support	855,25
Installation d'un poteau d'incendie 100 mm	1 899,94
Installation d'un poteau d'incendie 150 mm	3 173,78
Installation d'un regard de comptage 40X60 cm	264,24
Installation d'un regard de comptage 80X60 cm	914,71
Installation d'un regard de comptage 200X100 cm	1799,38
Installation d'une tête émettrice sur compteur	56,11
Rehausse d'un regard de dimensions < ou = 80X60 cm	111,79
Rehausse d'un regard de dimensions > 80X60 cm	168,32
Ouverture du branchement	26,32

Réalisation de branchements Eau Potable (hors installation du regard de comptage)	En € HT
Branchement Qn 1,5 m3/h < ou = 3 ml	450
Branchement Qn 2,5 m3/h < ou = 3 ml	480
Plus-value par ml au-delà de 3 ml Qn 1,5 à 2,5 m3/h	53,98
Branchement Qn 6 m3/h < ou = 3 ml	590
Branchement Qn 10 m3/h < ou = 3 ml	635
Plus-value par ml au-delà de 3m Qn 6 à 10 m3/h	78,21
Branchement Qn 15 m3/h < ou = 3 ml	1420
Branchement Qn 20 m3/h < ou = 3 ml	1490
Plus-value par ml au-delà de 3m Qn 15 et 20 m3/h	89,26
Branchement Qn 30 m3/h < ou = 3 ml	2 445,69
Branchement Qn 50 m3/h < ou = 3 ml	2 498,40
Branchement Qn 100 m3/h et plus	2 690,94
Plus-value par ml au-delà de 3m Qn 30 à 100 m3/h	102,86
Les travaux de création d'un branchement d'eau potable, réalisés en tranchée commune avec la création d'un branchement d'eaux usées ou d'eaux pluviales, bénéficieront d'une minoration de 50%.	

Autres prestations	En € HT
Abonnement Divisionnaire 15 mm	8,14
Abonnement Divisionnaire 20 mm	12,30
Contrôle de débit et pression sur un poteau incendie	50
Réalisation d'une prise en charge <40mm	90,96
Réalisation d'une prise en charge > 40mm	147,79
Fourniture d'eau potable aux piscines (par m3)	0,71

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Réalisation de branchements Eaux Usées et Eaux Pluviales	En € HT
Branchement de 125 à 200 mm < ou = 3 ml	1 336,33
Branchement de plus de 200 mm < ou = 3 ml	1 499,55
Plus-value par ml au-delà de 3 ml	153,02
Les travaux de création d'un branchement d'eaux pluviales, réalisés en tranchée commune avec la création d'un branchement d'eaux usées, bénéficieront d'une minoration de 50% de leurs prix.	

Travaux sur branchements Eaux Usées et Eaux Pluviales	En € HT
Mise à niveau d'une boîte de branchement	460,75
Réalisation d'une boîte de branchement	752,75

Autres prestations	En € HT
Matières de vidange (la tonne)	12,32
Dépotage graisses (la tonne)	24,23
Heure d'intervention d'un agent	26,32
Heure d'intervention d'une hydrocureuse	61,21
Heure d'intervention d'une tractopelle	45
Heure d'intervention d'un camion	50
Heure d'inspection télévisuelle	86,71
Déplacement sans intervention	51,62
Contrôle de raccordement	71,41

Participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC)	
Surface de plancher inférieure ou égale à 200 m ²	6,49
par m ² supplémentaire de surface de plancher	2,06
La PFAC n'est pas mise en recouvrement en dessous du minimum de perception suivant : surface de plancher créée ou réaménagée inférieure ou égale à 40 m ² .	

Participation pour le financement de l'assainissement collectif pour les usagers assimilés domestiques (PFAC-AD)	
Surface de plancher inférieure ou égale à 450 m ²	6,49
par m ² supplémentaire de surface de plancher	2,06
La PFAC-AD n'est pas mise en recouvrement en dessous du minimum de perception suivant : surface de plancher créée ou réaménagée inférieure ou égale à 40 m ² .	

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Type de contrôle	En € HT
Diagnostic initial	80,59
Contrôle dans le cadre d'une vente	80,59
Contrôle de conception	70,39
Contrôle de bonne exécution	70,39
Contrôle de bonne exécution - visite supplémentaire suite à non conformité	53,05
Contrôle périodique de bon fonctionnement	85,69
Déplacement sans intervention	51,01

ANALYSES ET PRÉLÈVEMENTS

	En € HT
Prélèvement eaux usées ou Eau Potable (Chimie) ou Eau Potable (Bactériologie)	30,18
Analyse pH T° ou Conductivité ou Turbidité ou Chlore ou MES	7,22
Analyse Phosphore total ou Ortho phosphate ou Nitrate ou Ammonium ou Nitrite ou DCO	13,18
Analyse DBO5 ou Azote global	21,25

Article 2

Le Président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 3

Le Président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.